

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2006

Présents : M.L. Dubois, R.Dassonville, L. Rossetti, G. Bellaton, L. Bourgeois, A. Bunet, C. Janin, I. Passot, B. Riboreau, J.P. Soulier.

Représenté : J.J. Roche pouvoir à L. Bourgeois.

Absents : Y. Béard, A. Cachot, J.M. Chanal, M. Jannin,
Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

Le CR du Conseil Municipal du 22 mai 2006, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Convention avec le SIEA : à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat d'Electricité (SIEA) pour l'enfouissement d'une ligne téléphonique, Chemin de Ronde, Bottex (Coût des travaux pour la commune 980€ HT).

Redevance d'occupation du domaine public : à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délibération proposée par le S.I.E.A. par laquelle le syndicat collecte la redevance et la reverse ensuite à la Commune.

Subvention Agence de l'Eau : dans le cadre de l'étude de zonage des eaux usées et pluviales, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Département à percevoir l'éventuelle subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Puits de St Pierre : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire restaurer le puits pour un coût estimé à 1 905€HT et autorise le Maire à solliciter des aides auprès du Conseil Général, dans le cadre des monuments non classés, et de la Fondation du Patrimoine.

Achat de terrain : dans le cadre de la réserve foncière pour des équipements publics, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'achat de la parcelle cadastrée A15 d'une surface de 2028 m² et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

Aménagement du parking de l'école : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école (coût estimatif : 14 428€ HT) et à signer tous documents s'y rapportant.

Travaux d'aménagement de sanitaires publics : par 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure adaptée (coût estimatif : 30000€ HT).

Abribus : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'installer un abribus près de la Salle des Fêtes et autorise le Maire à solliciter les subventions possibles (coût estimatif : 3600€ HT).

Questions diverses :

Le Conseil Municipal prend acte de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Château-Gaillard s'opposant à l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur cette Commune.

Permis de construire et demandes de travaux :

M. et Mme D. Wicart, maison individuelle ; M. J. Tenand-Michel, terrasse, clôture et portail ; M. Thierry Thimon, fenêtre de toit ; M. Gérard Mairie, pergola et barbecue ; Sarl Eurofim, certificat d'urbanisme maison individuelle.

Fin de séance 22h15.